



## Conseil Municipal Séance du 24 mars 2016

L'an deux mil seize, le vingt-quatre mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Maurice CHEVIGNY, Maire, qui procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

### Étaient présents :

MM. Maurice CHEVIGNY, Philippe AUDEBERT, Elisabeth HORNACEK, André BOURDON, Nathalie JOLLY, Claudine THIRANOS, Brigitte BRIXY, Claude TISSOT, Françoise CHEVIGNY, Nadine GOLDBERG, Adjevi NEGLOKPE, Dominique PELLETIER, Jean DECROIX, Pascal PEWINSKI, Bruno CONTAMINE, Omar BAKHTAOUI, Marjorie JAISSON, Soria BENNOUR, Jean-Louis DESSUCHE, Pascal BLOT, Daphné BIOLLEY (à partir de 20 H 55)

### Étaient régulièrement représentés :

Lorenzo RICCI par André BOURDON  
Yannick LE GUIGO par Nadine GOLDBERG  
Leïda MOREAUX par Claudine THIRANOS  
Marie ROBERT par Françoise CHEVIGNY  
François SELBONNE par Marjorie JAISSON  
Mickaël OLLIVIER par Pascal BLOT

### Était absente :

Daphné BIOLLEY (jusqu'à 20 H 55)

Formant la majorité des membres en exercice.

Nombre de Conseillers Présents : 20 puis 21  
Nombre de pouvoirs : 6  
Nombre de votants : 26 puis 27

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30.

Après constatation que le quorum est atteint, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, désigne Pascal PEWINSKI secrétaire de séance.

### **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Monsieur le Maire rappelle les points traités au cours de la séance du 18 février 2016.  
Aucune observation n'est formulée sur le compte rendu transmis.

Le procès-verbal de la séance du 18 février 2016 est adopté **à l'unanimité** (Pascal BLOT, absent lors de la séance, ne prend pas part au vote).

### **1. COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - VILLE**

Monsieur le Maire indique que les résultats de l'exercice précédent sont globalement satisfaisants et passe la parole à l'Adjoint aux Finances.

Philippe AUDEBERT, précise que le Budget Primitif et les décisions modificatives constituent des prévisions et des autorisations de dépenses et de recettes. Le Compte Administratif représente quant à lui la réalité des dépenses et des recettes réalisées au cours de l'exercice.

Les balances et tableaux comparatifs annexés au dossier et transmis aux élus, donnent une vision précise des comptes de l'exercice 2015.

Il souligne que l'ensemble des dépenses et des recettes inscrites au Compte Administratif 2015 est conforme au Compte de Gestion tenu par le Receveur.

## 1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement pour l'exercice 2015 sont en diminution d'un peu moins de 1 % soit 45 123,31 €.

En ce qui concerne les recettes, une baisse est aussi enregistrée en 2015 à hauteur de 177 765 € soit - 3,38 %.

Les fluctuations enregistrées sur chaque chapitre sont contrastées. Les principales évolutions sont les suivantes :

### A- DEPENSES :

La baisse globale enregistrée en matière de dépenses de fonctionnement en 2015 se constate sur la quasi-totalité des chapitres à l'exception des frais de personnel et de la pénalité réglée au titre de la loi SRU. Les diminutions les plus significatives concernent : les charges à caractère général (- 8,53%), les charges financières (- 5,41%), les charges exceptionnelles (- 88,45 %).

On constate plus particulièrement pour le :

- ✓ **chapitre 011 « charges à caractère général »**, qui se compose de l'ensemble des charges liées aux énergies, aux consommables....., une diminution de 121 342 € par rapport à l'exercice précédent.

Les principales baisses concernent pour :

- 42 213 €, les **achats de prestations de service (article 6042)** qui comprennent notamment la restauration scolaire (- 31 000 €) qui intégrait la facturation de 13 mois sur l'année 2014 contre 12 mois sur l'exercice 2015 et qui enregistre une baisse en raison du changement de prestataire en septembre, la disparition de la dépense liée à la fréquentation de la piscine de Corneilles par les écoliers frettois (- 6 273 €), dépense désormais prise en charge par la communauté d'agglomération en contrepartie d'une baisse de notre attribution de compensation,
- 1 932 € l'eau et l'assainissement (article 60611),
- 14 622 €, les combustibles (article 60621), baisse due aux différents avenants passés avec la société COFELY permettant de diminuer les charges sur certains bâtiments, à l'absence de commande de fioul pour la bulle de tennis sur l'année 2015 et à des hivers assez doux qui permettent de diminuer les périodes de chauffe,
- 3 962 €, le carburant (article 60622),
- 7 826 €, les autres fournitures non stockées (article 60628),
- 7 378 €, les fournitures d'entretien (article 60631),
- 5 862 €, les fournitures de voirie (article 60633),
- 20 805 €, les contrats de prestation de service (article 611) ; la dépense de 7 464€ pour la réalisation d'un agenda accessibilité et l'audit du contrat liant la ville à la société COFELY qui ont été réalisés en 2014 n'a pas été renouvelée. S'y ajoute la très forte diminution du recours au balayage mécanique des rues (- 15 548 €),
- 7 776 €, les locations mobilières (article 6135), en raison de l'arrêt de la location de sanitaires installés sur le parking de la Poste pour 4 134 €, l'absence de location pour un des copieurs en raison de la fin de son contrat de location pour 2 510 €,
- 10 280 €, l'entretien des bâtiments (article 61522),
- 9 345 €, l'entretien des voies et réseaux (article 61523),
- 12 924 €, les frais relatifs aux fêtes et cérémonies (article 6232) mais une partie des dépenses de ce chapitre a été basculée sur le chapitre 6257,

- 9 493 €, les transports collectifs (article 6247), en raison de la réduction des déplacements des scolaires en fin d'année en application des règles de l'Etat d'urgence et aussi du fait de la réduction des déplacements vers la base de loisirs,
- 1 287 € (article 6261) les frais d'affranchissement,
- 4 981€ (article 6262), les frais de télécommunications ; l'ensemble des abonnements téléphoniques et internet ont diminué suite à une renégociation de certains abonnements et à une réorganisation interne en matière de téléphonie.

Sur ce chapitre quelques hausses sont cependant constatées sur :

- l'électricité pour 5 681 € (article 60612), essentiellement enregistrée sur la base de loisirs,
  - 5 139 € pour les autres biens mobiliers (article 61558),
  - 13 761 € pour les assurances (article 616), répartis entre l'assurance statutaire du personnel en hausse de près de 4 000 € et l'assurance des véhicules pour un peu plus de 8 000 €,
  - les frais d'actes et de contentieux + 12 064 €,
  - les frais de réception pour 5 510 € (article 6257), mais cette hausse est fictive puisqu'il s'agit d'un transfert de dépenses habituellement réglées sur le 6232 : cet article est en baisse de 12 924 €,
  - les frais de nettoyage des locaux pour 29 052 € (article 6283), en hausse du fait de l'intégration d'une année complète de nettoyage de divers locaux dans la commune. Sur l'exercice 2014, il n'y avait eu que 5 mois pris en charge,
- **chapitre 012 « charges de personnel » : + 27 306,65 € soit + 1,15 %.** La hausse constatée s'explique principalement par le remplacement en cuisine de deux agents absents (deux en début d'année puis un seul à partir de juillet reconnu en longue maladie) qui représente la somme de 30 933 €. Par conséquent, malgré l'effet Glissement Vieillesse Technicité (correspondant aux avancements de grades et d'échelon) l'adjoint aux Finances souligne que si l'on retire ces frais de remplacement, c'est une baisse des frais de personnel de 3 686€ qui aurait pu être constatée.
  - ✓ **chapitre 65 « autres charges de gestion courante » : - 511,71 €.** La relative stabilisation des dépenses de ce chapitre révèle cependant des situations contrastées en fonction des articles. On constate une baisse de 6 596 € pour les subventions aux associations, une baisse de la subvention du CCAS de 4 000 €, une hausse de 5 248 € de la contribution au service de secours et d'incendie, 4 953 € pour les frais de recouvrement facturés par VEOLIA dans le cadre de la redevance d'assainissement ; cette somme était auparavant réglée sur le chapitre 011.
  - ✓ **chapitre 66 « charges financières » : - 5 394 € soit - 5,41%.** Cette baisse globale des charges financières résulte de la politique de désendettement de la commune; elle résulte notamment d'une diminution des intérêts des emprunts de 10 892 €, de celle des intérêts réglés pour la ligne de trésorerie - 762 € et de la hausse des ICNE pour 6 228€,
  - ✓ **chapitre 014 « prélèvement au titre de la loi SRU » : + 80 949 € soit + 81,41 %.** Cette hausse très importante est due à la majoration de la pénalité décidée par le Préfet pour les années 2015, 2016 et 2017 : il a décidé d'appliquer le triplement de la pénalité supportée par la commune (la loi DUFLOT permet d'aller jusqu'au quintuplement).

## B- RECETTES :

Les recettes de fonctionnement baissent globalement de 177 765 € (hors recettes d'ordre).

Les principales évolutions sont les suivantes:

- le chapitre 70 produits des services, du domaine et ventes diverses : - 57 325,53 € baisse constatée sur les redevances perçues en matière de centre de loisirs et accueils de loisirs ( - 67 802 €) qui s'explique notamment par la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires qui a induit la réduction des temps d'accueil le mercredi et par la fermeture du centre de loisirs pendant trois semaines sur l'exercice 2015. En revanche, les recettes concernant la

restauration scolaire sont en hausse de 15 308 € en raison de la majoration des tarifs mais surtout de l'augmentation de la fréquentation.

- les impôts et taxes (chapitre 73) : - 23 013,34 €. Malgré l'augmentation enregistrée en matière de contributions directes (+ 24 357 €) les recettes de ce chapitre baissent de nouveau : pour l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération en raison du transfert des piscines sur une année complète, de l'éclairage public et de l'intégration de la voirie de la rue d'Argenteuil (- 39 383 €), pour la taxe sur l'électricité (- 5 343 €), et pour les droits de mutation (-8 386 €).
- le chapitre 74 dotations, subventions et participations : (- 137 448 €), enregistre une nouvelle diminution des versements de l'Etat en matière de DGF (- 93 515 €) et de la dotation nationale de péréquation (- 3 955 €), de la dotation de solidarité communautaire (- 12 979 €), du versement de la CAF (- 52 444 €) mais une hausse à hauteur de 2 423 € pour la dotation de solidarité rurale et pour 18 282 € pour les remboursements d'organisation des élections et surtout le versement du fonds d'amorçage pour la mise en œuvre des rythmes scolaires.
- le chapitre 75, revenus des immeubles : + 9 263 €. Si les loyers perçus augmentent de 2 810 €, la hausse est principalement due à une somme de 5 048 € concernant les redevances versées par les concessionnaires enregistrées sur ce chapitre alors qu'auparavant elles faisaient l'objet d'une autre imputation ; s'y ajoute une augmentation du Fonds National de compensation du supplément familial de traitement pour 1 405 €.

## 2) SECTION D'INVESTISSEMENT

### A- DEPENSES :

Les principales réalisations de l'exercice 2015 concernent :

- La création d'un nouvel accueil de loisirs à l'école Aristide Briand l'AMSTRAMGRAM pour 49.575 €,
- la réfection de l'étanchéité de la toiture terrasse de l'école Aristide Briand pour 78 483 €,
- le traitement des épaufrures sur la façade de l'école Calmette pour 14 874 €,
- les réfections de voiries, de trottoirs et les diverses reprises de chaussée pour 210 887 € (articles 2151 et 2121) comprenant entre autre le règlement du solde de la rue Jean Lefebvre, les trottoirs et les plantations avenue Charles De Gaulle, le chemin latéral,
- la pose de la devise républicaine pour la façade de la mairie pour 4 656 €,
- l'aménagement du ponton pour 18 080 €,
- la consolidation du mur du cimetière pour 24 022 €,
- le règlement d'une partie du remplacement de la bulle de tennis pour 143 731 €,
- la clôture du petit terrain de foot sur la base de loisirs pour 14 336 €,
- les travaux dans les logements pour 14 461 €,
- divers travaux pour l'église dont ceux consacrés à la couverture du presbytère pour 12 203 €,
- la mise en sécurité (électrique et alarme) de divers bâtiments ainsi que la création d'un SAS pour l'accès à la mairie pour un total de 33 965 €,
- la création de garage au CTM pour 34 906 €,

- la prise en charge de l'extension du réseau électrique pour la construction des 35 logements sociaux du clos des lilas pour 18 093 € et la réfection électrique pour la salle des fêtes et le changement d'éclairage pour l'espace IKOR pour 6 578 €,
- l'installation d'une hotte et le changement du portail du restaurant scolaire pour 11 762 €,
- l'achat d'un désherbeur thermique pour les services techniques pour 26 400 € et divers outillages et matériels pour un montant total de 11 378 €,
- les reprise de concessions pour 7 920 €,
- l'acquisition de matériels informatiques pour les services de la mairie et de la bibliothèque pour 5 965 €,
- un tableau numérique et du matériel informatique dans les écoles pour 5 050 €,
- l'achat de mobiliers pour les écoles, l'espace numérique de la bibliothèque, les manifestations pour 15 862 €.

L'ensemble des projets inscrits au budget n'ayant pu être réalisé ou bien réglé en totalité sur l'exercice, certaines opérations seront reportées en 2016 et feront donc l'objet de restes à réaliser pour un montant de 193 672 €.

S'ajoutent à ces travaux et acquisitions de matériels inscrits aux chapitres 20, 21 et 23, le remboursement du capital de la dette (chapitre 16) pour 373 402 €, le versement de la surcharge foncière pour la réalisation des logements au clos des lilas pour 75 000 € et la reprise du résultat de l'exercice précédent (chapitre 001) d'un montant de 491 382,40 €.

## B - RECETTES :

Les recettes d'investissement (hors virement à la section de fonctionnement) ont été réalisées à hauteur de 84,74 %. En effet, si les dotations (fonds de compensation de la TVA, Taxe Locale d'équipement, excédent de fonctionnement capitalisé) et le prêt ont bien été réalisés, d'autres recettes n'ont pu être perçues dans leur totalité sur l'exercice 2015. Il s'agit plus précisément d'un montant total de 47 209 € par le département concernant les travaux de réfection de la bulle du tennis et de la création de locaux au Centre Technique Municipal, de fonds de concours de la Communauté d'Agglomération du Parisis pour un peu moins de 125 011 €, du solde de la DETR de l'année 2015 et des subventions de l'Etat pour l'aide au versement d'une surcharge foncière.

Le solde des subventions à percevoir s'élève à 227 720 €. Ces recettes feront l'objet d'un report en 2016 puisqu'elles seront effectivement enregistrées sur cet exercice.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal est alors présidé par Monsieur AUDEBERT, Adjoint aux Finances.

Le Conseil Municipal, **à la majorité (23 voix pour – 3 abstentions : MM BLOT, OLLIVIER, BIOLLEY)**, approuve le Compte Administratif 2015 de la Ville présentant un excédent global de 204.653,79 €

## **2. COMPTE DE GESTION 2015 - VILLE**

L'adjoint aux Finances indique que le Compte de Gestion, établi par le comptable, est conforme aux résultats du Compte Administratif de la Ville.

Le Compte de Gestion 2015 présente un excédent global de 204 653,79 €.

Le Conseil municipal, **à l'unanimité**, donne quitus au receveur, comptable de la Commune, pour le Compte de Gestion 2015 de la ville.

### 3. AFFECTATION DU RESULTAT 2015 - VILLE

L'adjoint aux Finances rappelle que la nomenclature M14 impose l'affectation du résultat de l'exercice antérieur.

L'excédent de la section de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2015 est de 451 311,78 €.

La section d'investissement quant à elle, présente un besoin de financement de 280 706,89 € auquel doit être ajouté le solde positif des reports de l'exercice à hauteur de 34 048,90 €.

La section d'investissement présente un besoin net de financement de 246 657,99 €.

Le Conseil Municipal, **à la majorité (24 voix pour – 3 abstentions : MM BLOT, OLLIVIER, BIOLLEY)** décide d'affecter la somme de 246 657,99 € à la section d'investissement (article 1068) et de laisser le solde en section de fonctionnement soit 204 653,79 €.

### 4. COMPTE ADMINISTRATIF 2015 - ASSAINISSEMENT

Philippe AUDEBERT, l'adjoint aux Finances, présente le Compte Administratif Assainissement de l'exercice 2015 qui enregistre un excédent global de 69 880,95 €.

Ce Compte Administratif est conforme au Compte de Gestion établi par le Receveur.

Il fait remarquer qu'il n'y a plus de charges financières car la dette est pratiquement éteinte et que seul, un montant pour le remboursement de capital est inscrit puisqu'il s'agit de prêt-subvention à taux zéro.

Conformément à la réglementation, Monsieur le Maire quitte la salle du Conseil Municipal et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal est alors présidé par Monsieur AUDEBERT, Adjoint aux Finances.

Le Conseil Municipal, **à la majorité (23 voix pour – 3 abstentions : MM BLOT, OLLIVIER, BIOLLEY)**, approuve le Compte Administratif 2015 du service assainissement présentant un excédent de 69.880,95 €.

### 5. COMPTE DE GESTION 2015 - ASSAINISSEMENT

L'adjoint aux Finances indique que le Compte de Gestion Assainissement de l'exercice 2015 présente un excédent global de 69 880,95 €.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, donne quitus au receveur, comptable de la Commune, pour le Compte de Gestion 2015 du service Assainissement.

### 6. AFFECTATION DU RESULTAT 2015 - ASSAINISSEMENT

L'adjoint aux Finances précise que la nomenclature M49 impose l'affectation du résultat de l'exercice antérieur.

Le résultat de la section d'exploitation constaté au Compte Administratif 2015 est de + 109 445,27 €.

Le résultat de la section d'investissement constaté au Compte Administratif 2015 est de – 39 564,32 €.

Le Conseil Municipal, **à la majorité (24 voix pour – 3 abstentions : MM BLOT, OLLIVIER, BIOLLEY)** décide d'affecter la somme de 39 564,32 € à la section d'investissement (article 1068) et de laisser le solde en section d'exploitation, soit 69 880,95 €.

### 7. TAUX DES IMPOTS LOCAUX 2016

Monsieur le Maire indique que ce point est très sensible. Comme cela a été évoqué lors du Débat d'Orientations Budgétaires, il est proposé une augmentation, qui reste limitée, des taux des impôts locaux.

Il souligne qu'il faut faire face à une situation qui devient de plus en plus délicate avec la réduction des marges de manœuvre de la Commune.

Monsieur le Maire précise que, comme un très grand nombre de collectivités, il faut se préparer à franchir un cap difficile. Il se félicite de la situation de la Commune qui bénéficie d'une gestion saine mais indique qu'après quatorze années de stabilité, il est désormais nécessaire d'envisager une hausse du taux des impôts.

L'adjoint aux finances rappelle les taux jusqu'alors appliqués :

- 14,79 % pour la Taxe d'Habitation,
- 20,41 % pour le Foncier Bâti,
- 57,88 % pour le Foncier Non Bâti.

Il précise que la Taxe d'Habitation de La Frette est l'une des plus faibles de l'agglomération.

Il est proposé de retenir une variation différenciée pour la fixation des taux qui serait la suivante :

- ❖ le taux de la taxe d'habitation pour 2016 passera à 15,09 %
- ❖ celui de la taxe sur le foncier non bâti à 59,04 %  
soit une variation de 2 %
- ❖ Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties 2016 serait de 20,61 %  
soit une variation de 1 %.

Le Conseil Municipal, à la majorité (24 voix pour – 1 voix contre : P. PEWINSKI - 2 abstentions : S. BENNOUR, B. CONTAMINE) décide de retenir les taux proposés pour chacune des trois taxes directes locales.

## 8. BUDGET PRIMITIF 2016 - COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que le Budget Primitif, à la différence du Compte Administratif, doit être voté par chapitre et il ajoute que le budget traduit les orientations budgétaires qui ont été vues lors de la précédente séance du Conseil Municipal. Il passe ensuite la parole à l'adjoint aux Finances.

Le budget de la commune s'équilibre en 2016 à :

- ❖ 4 810 627,79 € en section de fonctionnement,
- ❖ 1 588 796,60 € en section d'investissement.

### • SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement s'équilibre à 4 810 267,79 € en 2016 contre 5 090 943,30 € (cumul du budget primitif et des décisions modificatives prises) en 2015.

Les dépenses réelles de fonctionnement (sans le virement à la section d'investissement et la dotation aux amortissements) connaissent une baisse de – 4,02 % par rapport à 2015 (budget primitif et décisions modificatives).

#### ○ DEPENSES :

- Les charges à caractère général (chapitre 011) sont en diminution de 178 643 € par rapport à l'alloué 2015 et de 101 923 € comparé au réalisé 2015. Cette seconde année de diminution traduit de nouveau les efforts réalisés en matière de recherche d'économies.

Cette maîtrise des charges à caractère général est constatée pour les charges liées au combustible, eau, carburant, annonces et insertions, frais d'affranchissement, frais de télécommunications, frais de nettoyage des locaux (articles 60611, 60622, 6231, 6261, 6262 et 6283) pour lesquelles une prévision sensiblement identique à 2015 a été retenue pour 2016.

D'autre part, chaque ligne budgétaire a fait l'objet de nouvelles recherches d'économies permettant une stabilisation voire une diminution sur de nombreux comptes.

Les fluctuations les plus importantes par rapport au compte administratif 2015 concernent :

- l'achat de prestations de service (article 6064) - 25 637 €, en raison de la diminution des frais liés à la restauration scolaire,

- les frais d'énergie et d'électricité (article 60612) - 58 192 € : le transfert de l'éclairage public à la communauté d'agglomération permet une diminution de ce chapitre mais induit une forte baisse de l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération Val Parisis à la commune,
  - les locations mobilières (article 6135) – 6 022 €, la location des véhicules est en diminution,
  - les interventions dans les bâtiments (article 61522), + 12 728 € font l'objet d'un effort particulier afin d'entretenir régulièrement les bâtiments communaux,
  - les travaux de taille et d'élagage (article 61524) – 5 876 €,
  - les frais de maintenance (article 6156) – 15 912 € : la baisse prévue concerne les frais réglés auparavant pour l'éclairage public et qui sont désormais à la charge de l'agglomération,
  - les primes d'assurance (article 616) - 5 855 € : après plusieurs hausses, c'est une diminution qui devrait être constatée cette année pour l'assurance du personnel,
  - les frais d'actes et de contentieux (article 6227) - 10 940 €,
  - les transports collectifs (article 6247) – 12 524 €, baisse principalement enregistrée pour le transport vers le collège Camille Claudel qui ne sera plus financé à partir de la prochaine rentrée en raison de l'application de la nouvelle carte scolaire,
- Les frais de personnel (chapitre 012) progressent de 2,55 %, soit un montant de 61 297 €. Cette majoration intègre des prévisions à la hausse pour les divers avancements de grades et d'échelons qui concerneront le personnel communal (Glissement Vieillesse Technique), le reclassement des personnels des catégories B imposé aux collectivités, le transfert de l'agent auparavant au CCAS sur le budget de la ville et une prévision pour la réalisation du recensement de la population effectué tous les 5 ans. Ces deux derniers éléments génèrent à eux seuls une prévision de 57 130 €, non inscrite l'année précédente. Sans l'ajout de ces deux dépenses, c'est une hausse de seulement 4 167 € qui serait enregistrée sur ce chapitre.
  - Les dépenses imprévues (chapitre 022) sont inscrites pour 36 000 € au lieu de 44 731 € en 2015,
  - En ce qui concerne le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU sur les logements sociaux, la pénalité supportée en 2016 passe à un peu plus de 186 000 € soit une hausse d'environ 3 000 €. Cependant la somme inscrite au budget n'est que de 163 603 €, car une diminution a pu être réalisée en raison du versement d'une partie de la surcharge foncière réglée pour la réalisation de 35 logements sociaux du Clos des Lilas,
  - Les autres charges de gestion courante (chapitre 65) comprenant notamment les subventions aux associations et les participations ou contributions à divers organismes, sont en baisse de 24 594 € par rapport au réalisé 2015 soit - 4,86 %. Les principales diminutions concernent la participation du CCAS qui passe de 60 000 € à 47 000 € en raison du transfert de l'agent auparavant rémunéré par le CCAS et pour lequel désormais la prise en charge est effectuée sur le budget de la ville : cet agent est désormais mis à disposition du CCAS à hauteur de 70 % de son temps de travail. Les subventions versées aux associations diminuent elles aussi à hauteur de 19 278 € soit – 9,14 %.
  - les charges financières (chapitre 66) sont de nouveau en diminution de 16 498 €, les intérêts de la dette – 9 986 € et les intérêts courus non échus (ICNE) – 6 966 €,
  - Les amortissements enregistrés au chapitre 042 sont en augmentation de 13 465 €,
  - Le virement à la section d'investissement s'établit à 229 877,25 €.
    - RECETTES :
  - Les contributions directes augmentent de 64 839 € compte tenu de la revalorisation des bases décidée par l'Etat dans la loi de finances 2016 et de l'augmentation des taux d'imposition communaux.  
Une baisse très importante de l'attribution de compensation versée par la communauté d'agglomération est enregistrée cette année en raison du transfert de compétence réalisé l'an passé en ce qui concerne l'éclairage public et la voirie de la rue d'Argenteuil : elle passe de

163 518 € à 49 289 €, soit 114 229 € de baisse. Malgré la hausse des impôts le chapitre 73 impôts et taxes est donc en diminution de 55 625 €.

- Pour ce qui est de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) une prévision à la baisse a été inscrite (- 91 401 €) pour tenir compte de la diminution des concours de l'Etat constatée depuis plusieurs années (article 7411). Les remboursements versés par l'agglomération en fin d'année dernière à hauteur de 21 807 € en contrepartie du décalage de la prise de compétence en matière d'éclairage public (article 7488) ne sont pas reconduits puisque le transfert est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.
- Les produits des services et ventes diverses (chapitre 70) augmentent de 15 478 €. Si l'ensemble des prévisions restent stables, une nouvelle recette correspondant au remboursement par le budget du CCAS au titre de la mise à disposition d'un agent à hauteur de 70 % de son temps de travail pour 30 891 € est inscrite mais une baisse est envisagée au titre des participations des familles pour les séjours organisés par la ville (- 3 594 €) ainsi que pour les frais d'inscription versés pour les collégiens qui utilisaient la ligne de transport vers le collège Camille Claudel puisque cette ligne disparaîtra à la rentrée (- 5 712 €).
- Les autres produits de gestion courante augmentent de 26 598 € en raison notamment d'une recette exceptionnelle du SMETGDVO pour des enfouissements de réseaux réalisés lors des travaux de l'espace identitaire (+ 33 452 €),
- Les produits exceptionnels (chapitre 77) sont en nette diminution de 54 418 € du fait de la forte baisse envisagée en matière de remboursements d'assurance et de la somme de 19 499 € exceptionnellement perçue en 2015 au titre du remboursement par des particuliers des travaux réalisés rue des Prés suite à l'effondrement qui s'est produit sur le coteau,
- Les remboursements sur rémunération du personnel (chapitre 013) baissent de 18 517 € : la recette enregistrée l'an passé avait été majorée du fait de l'augmentation du nombre de jours d'absence constatée sur l'année,
- Le résultat de fonctionnement (chapitre 002) qui est repris dès le budget primitif du fait de l'adoption du compte administratif de l'exercice précédent s'élève à 204 653 € au lieu de 264 899€ en 2015,

- SECTION D'INVESTISSEMENT

- DEPENSES

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 588 796,60 € et intègrent les restes à réaliser de l'exercice précédent.

En dehors du remboursement du capital des emprunts, pour 441 833 € (soit + 68 445 €), les principales réalisations envisagées concernent :

- des travaux de voirie à hauteur de 219 895 € qui concerneront, la consolidation d'une partie de la sente de la gare, diverses portions de chaussées et trottoirs sur la commune,
- les travaux de remise en état des bâtiments scolaires pour 102 580 € comprenant notamment des mises aux normes électriques, l'isolation des combles et le traitement des chéneaux à l'école Calmette et Guérin ainsi que la réfection d'un sol souple d'une classe à l'école élémentaire Aristide Briand,
- une prévision pour une étude sur la mise aux normes, l'agrandissement du restaurant scolaire et des locaux d'accueil de loisirs de l'école CALMETTE pour 30 000 €,
- des interventions dans divers bâtiments pour un total de 54 427 € (réfection d'un logement communal, remplacement de la clôture du Centre Technique Municipal, mise aux normes électriques et réfection des sanitaires avec création d'un espace cuisine au petit gymnase .....),
- l'achat de matériels informatiques et de mobiliers (mairie, écoles), l'achat d'un défibrillateur et le remplacement des extincteurs pour 16 800 €,

- le remplacement des panneaux du parcours des peintres pour 31 125 €,
- les reprises de concessions et l'installation d'un nouveau columbarium pour 12 680 €,
- l'achat d'une cuve de récupération des eaux pluviales, de matériels pour les services techniques et le service fêtes et cérémonies pour un total de 53 180 €,
- des travaux à hauteur de 15 708 € à la maison des enfants : réparation de la terrasse, travaux de réfection de la salle d'eau, mise aux normes de l'aire de jeux, renforcement d'une cloison,
- la restauration de la fresque sur la façade de la salle des fêtes pour 9 840 €,
- divers travaux à l'espace Roger IKOR pour 17 398 € comprenant le changement de la porte d'entrée, la réfection de la toiture et le changement d'éclairage,
- des interventions dans les structures sportives pour 88 178 € ( reprofilage du terrain de basket de la base de loisirs, création d'un éclairage extérieur au DOJO, remplacement du grillage des terrains de terre battue, mise aux normes des buts de foot, remplacement du tourniquet par un portillon automatique),

○ RECETTES

Les recettes d'investissement comprennent principalement :

- l'autofinancement pour 229 877 €,
- de nouvelles subventions à hauteur de 259 957 €, dont 208 666 € au titre des fonds de concours, 25 645 € du département, 25 646 € de l'Etat,
- la cession d'un bien immobilier pour 80 000 €,
- des restes à réaliser à hauteur de près de 227 720 €,
- le Fonds de Compensation de la TVA pour 118 000 €,
- de nouveaux emprunts pour 250 000 €,
- les amortissements pour un montant de 159 083 €,
- l'affectation des résultats de l'exercice 2015 pour 246 658 €.

Chacun des chapitres a fait l'objet d'un vote et a été adopté, **à la majorité (24 voix pour – 3 voix contre : MM BLOT, BIOLLEY et OLLIVIER).**

## 9. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2016

Monsieur le Maire indique que les dossiers de demandes de subvention ont été instruits par la commission « Vie associative et subventions » le 24 février 2016. Il s'agit, après le vote de l'enveloppe globale inscrite au budget, de voter l'attribution des subventions par association.

SUBVENTIONS	BP 2016
ASSOCIATION AMICALE DES BEAUX-ARTS	400
ECOLE DE MUSIQUE DE CORMEILLES	700
SWING PARISIS ORCHESTRA	700
LES BONS CONTES FONT LES BONS AMIS	650
LE MUSOREILLE	2.500
ART ET FETE SUR SEINE	32.000
AMIS DU RAIL DU PARISIS	80
LES SPIRIADES	1.500
LA VIE DU FLEUVE	200
ETOILE SPORTIVE FRETTOISE	18.000
SPORTS NAUTIQUES DE LA FRETTE	1.100
TENNIS CLUB DE LA FRETTE	6.000
LA FRETTE SUR SEINE JUDO	3.000
PEUPLES SOLIDAIRES	300
AFAC	150

SUBVENTIONS	BP 2016
DONNEURS DE SANG	200
EURYCLEE	110.000
PARISIS SERVICES	200
CAISSE COOPERATIVE A. BRIAND	2.410
CAISSE COOPERATIVE CALMETTE	1.560
CAISSE COOPERATIVE 8 MAI	1.420
FNACA	50
SOUVENIR Français	50
UNACITA	50
ATELIER DES ARTS FRETTOIS	150
LES RENDEZ VOUS DU TEMPS LIBRE	1550
L'OISE AUX LYRES	700
ADVOCNAR	100
AMICALE DU PERSONNEL	400
<b>TOTAUX</b>	<b>186.120</b>

A noter qu'une subvention de 5.400 euros a déjà été attribuée à la coopérative scolaire de l'école Aristide Briand, pour le séjour des élèves de CM1 au centre Ethice Etap à Saint-Cyr dans la Vienne, du 7 au 11 mars 2016 et elle n'est pas intégrée dans ce tableau.

Monsieur le Maire rappelle que les Conseillers Municipaux, Président ou Trésorier du Bureau d'une association concernée par ce vote, ne peuvent pas prendre part au vote.

Le Conseil Municipal, à la majorité (26 voix pour – 1 abstention : S. BENNOUR ; en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame BRIXY ayant la qualité de Présidente ne prend pas part au vote pour l'attribution de la subvention d'Art et Fête), octroie le montant des subventions de fonctionnement ci-dessus énoncé, autorise et donne pouvoir à monsieur le maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

## 10. AVENANTS AUX CONVENTIONS DE FINANCEMENT DES ASSOCIATIONS - ANNEE 2016

Monsieur le Maire rappelle que la loi du 12 avril 2000, relative à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques, fait obligation pour une commune attribuant une subvention de plus de 23 000 € de conclure une convention avec l'association bénéficiaire.

En fonction des subventions proposées précédemment, il est nécessaire de passer une convention avec les deux associations suivantes :

- association « Art et Fête sur Seine » : 32 000 €,
- association « EURYCLEE » : 110 000 €.

Ces deux associations ayant déjà bénéficié, par le passé, de subventions d'un montant supérieur à 23.000 € qui ont fait l'objet d'une convention avec la Ville, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de signer un avenant à ces conventions, fixant le montant de la subvention attribuée en 2016.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (en application de l'article L 2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame BRIXY ayant la qualité de Présidente d'Art et Fête sur Seine ne prend pas part au vote), autorise Monsieur le Maire à signer :

- un avenant n° 9 à la convention de services avec l'association « Art et Fête sur Seine »,
- un avenant n° 9 à la convention d'objectifs et de moyens financiers avec l'association « Euryclée »,

## 11. BUDGET PRIMITIF 2016 - SERVICE ASSAINISSEMENT

L'adjoint aux Finances indique que le budget 2016 du service assainissement s'équilibre à :

- ✓ 222 612,08 € en section d'investissement,
- ✓ 210 461,08 € en section d'exploitation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les différents chapitres du Budget Primitif de l'exercice 2016 du Service Assainissement.

## 12. D.E.T.R. 2016 (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX)

Monsieur le Maire indique que la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) a été créée par la loi de finances pour 2011 et résulte de la fusion de la Dotation Globale d'Équipement (DGE) des communes et de la Dotation de Développement Rural (DDR).

Le projet inscrit au budget primitif pouvant permettre de demander une subvention au titre de la DETR est le suivant :

- Petit Gymnase – réfection des sanitaires et création d'un espace cuisine

Le montant total des travaux est de 36.000 € TTC. Une subvention peut donc être sollicitée de l'Etat à hauteur de 40 %, soit 12.000 €.

DEPENSES H.T. (en €)		RECETTES (en €)	
Petit Gymnase - Base de loisirs René Chollet - 2, avenue des Lilas Réfection des sanitaires et création d'un espace cuisine	30 000,00	<b>D.E.T.R. (40 %)</b>	<b>12.000</b>
		Commune (30 %)	9 000
		Fonds de concours	9.000
		Commune part TVA	326,04
TVA 20 %	6 000,00	FCTVA (15,761 %)	5 673,96
<b>TOTAL TTC</b>	<b>36 000,00</b>	<b>TOTAL</b>	<b>36 000,00</b>

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter cette subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2016, au taux plafonné de 40 % du coût hors taxe des travaux.

### 13. RESTAURATION COLLECTIVE – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR – ACTUALISATION DES TARIFS

Monsieur le Maire précise que les inscriptions périscolaires se dérouleront au mois de juin prochain et qu'il est donc nécessaire de procéder, comme chaque année, aux ajustements souhaités concernant le règlement intérieur et le maintien des tarifs de restauration scolaire.

L'adjointe aux Affaires Scolaires et Périscolaires propose les modifications suivantes :

#### Règlement intérieur :

- Article 1 - Admission :
  - *Eléments retirés*
    - « lorsque les 2 parents travaillent »
    - Les enfants dont l'un des 2 parents ne travaille pas seront accueillis en fonction des places et des jours disponibles. Les jours attribués seront définis lors d'une réunion en début d'année scolaire et feront l'objet d'un courrier aux familles.
- Article 6 – Allergie alimentaire/PAI/Régimes alimentaires :
  - *Ajouter :*
    - Régimes alimentaires  
Les enfants ayant un régime alimentaire sans porc auront une viande de substitution. En cas de régime sans viande, il n'y aura pas de substitution.
- Actualisation des tarifs :

La Commission « Affaires Scolaires et périscolaires », lors de sa réunion du 15 mars 2016 a émis un avis favorable au maintien des tarifs actuels (selon le tableau ci-dessous) :

	Restauration Scolaire <b>sans</b> PAI (Projet d'Accueil Individualisé)	Restauration Scolaire <b>avec</b> PAI (Projet d'Accueil Individualisé)
<i>QUOTIENT FAMILIAL</i>	<i>tarif en euros</i>	
de 0 à 455	1,82	0,91
de 456 à 800	3	1,5
de 801 à 1158	4,56	2,28
à partir de 1159	6,11	3,06
Enseignants	6,66	
Agents municipaux	5,11	
Adultes autres	7,97	

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve les modifications apportées au règlement intérieur et valide le maintien des tarifs du restaurant scolaire.

#### 14. ETUDE SURVEILLEE – ACTUALISATION DU TARIF

L'adjointe aux Affaires Scolaires et Périscolaires indique que la Commission « Affaires Scolaires et périscolaires », lors de sa réunion du 15 mars 2016, a émis un avis favorable à la proposition de maintenir le tarif actuel de l'étude surveillée qui est de 22,04 € par enfant et par mois..

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve le maintien du tarif de l'étude surveillée.

#### 15. ACCUEIL DE LOISIRS – ALAE – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR - ACTUALISATION DES TARIFS

L'adjointe aux Affaires Scolaires et Périscolaires indique qu'il convient de procéder aux ajustements souhaités concernant le règlement intérieur en matière d'accueil périscolaire et de loisirs.

Il est proposé les modifications suivantes :

##### Règlement Intérieur :

- Article 1 – Présentation :  
les vacances scolaires : l'accueil des enfants frettois scolarisés du CP à la 6<sup>ème</sup> incluse s'effectuera à « l'Amstramgram » ou au « Fort-Boclub » (selon période) et au « Mille Pattes » pour les enfants de maternelle.
- Article 3 – Modalités d'annulations : L'annulation de jours de vacances préinscrits dans les délais sera possible 14 jours ouvrables avant la période complète concernée.

##### Actualisation des tarifs :

La Commission « Affaires Scolaires et périscolaires », lors de sa réunion du 15 mars 2016 a émis un avis favorable au maintien des tarifs actuels (selon le tableau ci-dessous) :

QUOTIENT FAMILIAL	ALAE - Accueil de loisirs Lundi-Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi / Vacances				
	Tarif horaire (en €)	Forfait désistement ALAE - matin (en €)	Forfait désistement ALAE - soir (en €)	Forfait désistement mercredi AM (en €)	Forfait désistement vacances (en €)
de 0 à 455	0,53	0,37	0,73	1,86	4,45
de 456 à 800	0,82	0,57	1,15	2,89	6,94
de 801 à 1158	1,52	1,06	2,12	5,31	13,17
à partir de 1159	1,82	1,27	2,55	6,38	15,33
Dépassement des horaires d'accueil (après 19 heures)			10 € par ½ heure		

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la modification apportée au règlement intérieur et valide le maintien des tarifs des accueils périscolaire et de loisirs pour la prochaine année scolaire.

#### 16. CESSIION DE LA MAISON SITUÉE 47 QUAI DE SEINE – SIGNATURE DE L'ACTE – ANNULE ET REMPLACE LA PRECEDENTE DELIBERATION

Monsieur le Maire indique que par délibération n° D/2016/08 du Conseil Municipal en date du 18 février 2016, il est autorisé à signer l'acte de cession du bien cadastré section AH 12, situé 47 quai de Seine, au prix de 80.000 €.

Une actualisation de l'avis des Domaines avant signature a été demandée par le notaire. Il faut donc faire référence de ce nouvel avis des Domaines dans une délibération qui remplace et annule celle du 18 février 2016.

Par conséquent, il est proposé de nouveau aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet acte.

A Pascal BLOT qui demande si le Préfet s'est manifesté au sujet de cette vente, Monsieur le Maire répond qu'aucun bailleur social n'est intéressé par ce bien, vu le coût des travaux qui reste très élevé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

## **17. MOTION CONTRE LE PROJET DE MODERNISATION DE LA LIGNE SERQUEUX-GISORS – OUVERTURE DE L'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE**

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du projet de modernisation de la ligne Serqueux-Gisors concernant le développement de l'arrière-pays ferroviaire des ports du Havre et de Rouen, un arrêté inter-préfectoral (Préfectures de la Seine Maritime, de l'Eure, des Yvelines, de l'Oise et du Val d'Oise) a ordonné l'ouverture d'une enquête publique qui se déroule du 8 mars 2016 au 26 avril 2016 inclus.

La ville de La Frette-sur-Seine est directement concernée par ce projet mais n'a pas été intégrée dans le périmètre de cette enquête publique qui se déroule du 8 mars au 26 avril 2016.

Ce projet prévoit le passage de vingt-cinq trains de fret supplémentaires, pour moitié en période nocturne, ce qui génèrera des nuisances liées à l'intensification du trafic déjà saturé sur la ligne J, un impact environnemental sur le cadre de vie des riverains et de leurs habitations, avec une dégradation des conditions de transport des usagers de trains de voyageurs.

Une manifestation s'est déroulée à Pontoise, le samedi 12 mars dernier. Un recours gracieux a été fait auprès des Préfets du Val d'Oise, de Seine Maritime, de l'Eure, de l'Oise et des Yvelines à l'encontre de l'arrêté inter-préfectoral du 5 février 2016 portant ouverture d'une enquête publique, par les Communes de La Frette-sur-Seine, Cormeilles-en-Parisis, Herblay et la Communauté d'Agglomération Val Parisis

Monsieur le Maire ajoute qu'une pétition contre ce projet est diffusée par le Collectif des élus de toutes les villes traversées. Le dernier rapport de la Cour des Comptes vient d'indiquer que les difficultés vont demeurer jusqu'en 2025 et a demandé à la S.N.C.F. d'améliorer la circulation des voyageurs en lui accordant la priorité.

Il est demandé au Conseil Municipal de voter une motion afin de :

- demander le retrait immédiat du projet dénommé « Grand projet ferroviaire normand », en ce qu'il n'a pas fait l'objet d'une concertation préalable organisée et qu'il n'a pas pris en compte ni étudié des itinéraires alternatifs à l'utilisation de la ligne 334000,
- demander la mise à l'étude immédiate des itinéraires alternatifs à l'utilisation de la ligne 334000 pour la desserte de l'arrière-pays normands.
- demander, à défaut de retrait immédiat du projet, ce qui est indéniablement la meilleure solution, qu'un arrêté inter-préfectoral modificatif élargisse le périmètre de l'enquête publique au territoire de La Frette-sur-Seine et des autres communes concernées du Val Parisis.
- préciser que la présente motion sera notifiée au Président de SNCF Réseau, au Ministre chargé des Transports, à la Ministre chargée de la Santé, au Préfet de la Région Ile-de-France et au Préfet du Département du Val-d'Oise.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la motion contre le projet de modernisation de la ligne Serqueux-Gisors.

## 18. LISTE DES MARCHES PUBLICS CONCLUS EN 2015

Monsieur le Maire précise que l'article 133 du code des marchés publics, fait obligation aux acheteurs publics de publier, durant le premier trimestre de chaque année, une liste annuelle des marchés conclus l'année précédente.

Cette liste doit être établie en application des conditions définies par l'arrêté du 26 décembre 2007, modifié par l'arrêté du 21 juillet 2011.

La liste des marchés pour l'année 2015 est la suivante :

- Marché de travaux compris entre 20 000 € HT et 89 999 € HT :
  - Travaux de consolidation mur du cimetière - CMA – 27660 Bézu Saint Eloi, 20 018.36 €/HT, le 23/03/2015,
  - Travaux d'étanchéité école Aristide Briand, ETI – 94290 Villeneuve le roi, 62 676,50 € HT, le 01/07/2015,
  - Création locaux AMSTRAMGRAM - KHER- 75006 Paris, 33.153 €, HT, le 10/07/2015,
  - Aménagement CTM – CMA - 27660 Bézu Saint Eloi, 29 088.76 € HT, le 1/09/2015,
- Marché de travaux supérieur à 90 000 € HT et 207 999 € HT:
  - Marché pour le remplacement de la bulle de tennis – DITEC – 25200 Montbéliard, 199 627 € HT, le 1/08/2015,
- Marché de fournitures et services compris entre 20 000 € HT et 89 999 € HT
  - Acquisition d'un désherbeur thermique – JCD – 95480 Pierrelaye, 22 000 € HT, le 21/08/2015
- Marché de fournitures et services compris entre supérieur à 90 000 € HT :
  - Marché de restauration collective – société RESTECO – 93 400 Saint Ouen l'Aumône, le 4/06/2015,  
(Repas enfant : HT 2,30 €, Gouter enfant : HT 0,48 €, Repas adulte : HT 2,90 €)

## 19. DECISIONS DU MAIRE

Conformément à la délibération du Conseil municipal n° 2014/37 du Conseil Municipal en date du 29 mars 2014, donnant délégation au Maire, Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

N° 2016/05 : contrat signé, pour une durée de trois ans, avec la société SEGILOG dont le siège social se trouve Route de l'Eguillon – ZI Route de Mamers à La Ferté Bernard (72400) pour la mise en service du contrat Berger Levrault Echanges Sécurisés et pour la gestion du I-parapheur à usage interne.

Les tarifs sont les suivants :

- Mise en service du contrat Berger Levrault Echanges Sécurisés – ouverture de compte : 680 € HT, soit 816 € TTC
- I-parapheur pour usage interne : 150 € HT/an soit 180 € TTC/an

Le Conseil Municipal en prend acte.

## 20. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire indique qu'il n'a reçu aucune question pour cette séance.

Avant de clore la séance, Monsieur le Maire évoque les points suivants :

Samedi 2 avril : une chasse aux œufs est organisée par l'AFAC et Art et Fête, sur la base de loisirs, de 10 heures à 13 heures

Dimanche 10 avril : Journée des Peintres, à partir de 14 heures sur les quais de Seine

Dimanche 24 avril : Journée de la Déportation

Rassemblement à 11 heures devant la stèle à la mémoire de Jean Lefebvre.

---

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22 H 10.